

Lettre ouverte à l'attention du Rédacteur en chef de la *Dépêche* : droit de réponse concernant les dangers liés à l'amiante dans la mine de Salau

Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche honoraire à l'INSERM

Fontenay-sous-bois, le 2 janvier 2016

J'ai lu avec attention votre dernière dépêche concernant le projet de ré-ouverture de la mine de Salau¹ et je tiens à répondre aux doutes concernant les connaissances scientifiques sur lesquelles je m'appuie pour alerter Madame la Préfète de l'Ariège au sujet du danger d'une ré-ouverture éventuelle de ce gisement. Je vous adresse le rapport de synthèse que j'ai établi en septembre 2015 et transmis à Madame la Préfète de l'Ariège.

Philippe d'Arco (UPMC – Jussieu, Paris) et Eric Marcoux (université d'Orléans), les deux enseignants-chercheurs qui jettent le doute sur la présence d'amiante dans le gisement de Salau n'ont pas, à ce jour, publié de recherches concernant spécifiquement les caractéristiques minéralogiques de la mine de Salau. L'un et l'autre professeurs de géologie, ils ont dirigé, en 2014, le mémoire de master de Thomas Poitrenaud, mémoire élaboré dans le cadre d'un stage de quelques mois, au sein de la société Variscan-mines, dont le PDG est Monsieur Michel Bonnemaïson, qui a déposé la demande d'exploration de la mine de Salau. Il s'agissait pour Thomas Poitrenaud² de réaliser « une ré-estimation d'un ancien gisement de Tungstène en Ariège »³. Le même étudiant est, depuis avril 2015, titulaire d'un contrat doctoral CIFRE⁴ dans le cadre de la société E-mine⁵, également dirigée par Michel Bonnemaïson, qui dispose ainsi des moyens de la recherche publique pour soutenir son projet.

Deux remarques à ce stade : comment un stage de maîtrise de quelques mois peut-il permettre aux enseignants qui l'ont dirigé d'infirmier 20 ans de travaux géologiques spécialisés sur la minéralisation d'un gisement minier ? Par ailleurs, les travaux menés par Thomas Patronaud sont ouvertement entachés d'un conflit d'intérêts, qui doit être porté à la connaissance des lecteurs de la *Dépêche*.

Le dossier remis par la société Variscan aux autorités comporte – en annexe 5d – un point sur l'amiante et l'arsenic. Contradictoirement avec les travaux géologiques antérieurs mais aussi avec les mesures faites dans les années 1980 par les services de l'Etat⁶, l'auteur de la demande, Michel Bonnemaïson, affirme que « *les rapports scientifiques réalisés à l'époque semblent formels : aucun amiante au sens minéralogique du terme ne semble avoir été rencontré dans les roches de la mine, du moins dans celles qui furent échantillonnées* » (demande de permis, annexe 5d, p15). Ce point de vue est soutenu par les courriers du Profes-

¹ <http://www.ladepeche.fr/article/2015/12/30/2246747-1-600-signatures-pour-le-projet-d-etude.html>

² <https://www.linkedin.com/in/thomas-poitrenaud-189b7768>

³ Désignés stagiaires de l'année 2014 JEUDI 16 AVRIL 2015 LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

⁴ Depuis plus de 30 ans, le dispositif CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la REcherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en trois ans. Les CIFRE sont intégralement financées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui en a confié la mise en œuvre à l'ANRT.
http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/accueil.jsp#.VofRzDZrTX4

⁵ <http://www.ladepeche.fr/article/2013/09/21/1714189-a-dun-la-matiere-grise-se-met-au-vert.html>

⁶ Voir le rapport joint, point intitulé « les empoussièrtements identifiés pendant l'exploitation »

seur Eric Marcoux (université d'Orléans) et du Professeur Philippe d'Arco (Université Paris 6), courriers adressés à Monsieur Michel Bonnemaïson.

La présence d'amiante, sous la forme d'actinolite et de trémolite, dans la mine de Salau en Ariège est pourant documentée depuis 1870 et confirmée par les nombreux travaux géologiques portant spécifiquement sur ce gisement (voir la bibliographie du rapport joint). Lors de la découverte des cas d'asbestose chez les mineurs dans les années 1980, des mesures d'empoussièrement réalisées par le BRGM et par le service prévention de la CRAM ont montré que l'amiante, du type amphibole, entrait pour 50% des fibres identifiées. A partir de l'analyse des échantillons examinés au laboratoire d' Henri Pézerat (Université Jussieu), ce dernier a souligné la dissémination d'amiante-amphibole dans la roche encaissante du minerai. Ainsi, toute intervention d'exploration et d'extraction dans le gisement au niveau de cette roche encaissante, revient à une intervention en terrain amiantifère. A propos des cas d'asbestose chez les mineurs, les arguments développés par Monsiuer Michel Bonnemaïson, auteur du dossier de demande de permis de recherche, ne démontrent pas l'absence d'amiante dans la mine de Salau. Contrairement à ce qui est affirmé, certains mineurs, notamment ceux atteints d'asbestose, ont exclusivement travaillé dans cette mine (en commençant par le creusement des galeries avant exploitation). En second lieu, même s'ils ont pu être exposés ailleurs, cela ne peut en aucun cas exonérer l'ex-directeur de la mine d'Anglade de sa responsabilité quant à l'obligation de sécurité qui était la sienne, celle qui aurait dû conduire à l'absence totale de contamination par l'amiante de l'atmosphère des galeries. De même, si l'exposition aux fibres d'amiante contenues dans les freins des engins de mine constitue un facteur aggravant - y compris du point de vue de la faute inexcusable de cet employeur dans le non respect des mesures de protection des mineurs - il est clair que cet argument ne peut en aucun cas constituer le début d'une preuve de l'absence d'amiante dans le minerai de tungstène du gisement de Salau.

Enfin, en tant que membre actif du mouvement associatif, je suis très surprise de l'absence totale de visibilité de l'association PPERMS (association pour le projet d'étude et de recherche de la mine de Salau)⁷ qui affirme auprès de *la Dépêche* avoir recueilli 1600 signatures en faveur du projet minier, la pétition n'étant pas accessible en ligne et l'association n'ayant pas d'adresse mail ou de téléphone de contact⁸. L'association a été créée au JO le 28 novembre 2015. En outre, le site affiche cette mention : ***Aucune actualité n'a été publiée.***

Qui sont alors les 1600 signataires de cette pétition ? Où celle-ci a-t-elle été signée ? Qui s'exprime en leur nom ?

Merci à la Dépêche de bien vouloir publier mon droit de réponse et surtout rechercher des réponses à mes toutes dernières questions.

⁷ <http://www.net1901.org/association/PPERMS-POUR-LE-PROJET-DETUDE-ET-DE-RECHERCHE-DE-LA-MINE-DE-SALAU,1449138.html>

⁸ <http://www.net1901.org/association/PPERMS-POUR-LE-PROJET-DETUDE-ET-DE-RECHERCHE-DE-LA-MINE-DE-SALAU,1449138.html>